

Le conseil municipal de BROYE AUBIGNEY MONTSEUGNY
s'est réuni le mardi 03 septembre 2024 à 19H00
à la salle des fêtes d'AUBIGNEY

Etaient présents : Yves BERTHET, Jean François CERCLEY, Benjamin MIGNEROT, Gaëlle MOUCHOT, Stéphanie ROUX, Erick DEQUAIRE, Régis MUZARD

Etaient absent : Daniel CERCLEY, Nadège BODOIGNET, Alain SCHATT.

Pouvoirs : Nadège BODOIGNET à Stéphanie ROUX.

Mr Yves BERTHET a été nommé secrétaire.

1/ Décision modificative n°1 :

Après examen des prévisions budgétaires et au regard des opérations à exécuter, le Conseil décide à l'unanimité d'abonder l'article 66111 (intérêts réglés à l'échéance) de 600,00 €, par réduction des prévisions de dépenses de l'article 615221 (entretien et réparation sur bâtiment) du même montant.

2/ Vente de bois sur la parcelle ZB30 :

Mr le Maire expose au conseil municipal avoir reçu une proposition d'achat de bois sur la parcelle cadastrée 000ZB30 de l'entreprise EBS TRANSEXFO pour un montant de 3 000,00 €. Le conseil municipal accepte à l'unanimité la vente du bois sur la parcelle dites pour la somme de 3 000.00 €.

3/ Remboursement achat de fleurs Patrimoine BAM ;

Mr le Maire explique que l'association Patrimoine BAM a avancé financièrement, en avril dernier, l'achat de fleurs pour l'embellissement de notre commune pour un montant de 343.96 €. Après lecture de la facture Villaverde, le conseil municipal accepte à l'unanimité le remboursement des fleurs d'un montant de 343.96 €.

4/ Remboursement boissons + divers à Festibam pour la préparation du vin d'honneur du 14 juillet 2024 :

Suite à l'achat de boissons + divers de l'association Festibam pour la préparation du vin d'honneur du 14 juillet dernier, Mr le Maire expose que la commune n'est pas en possession de la totalité des factures. Le conseil municipal valide en différé, à l'unanimité, le remboursement des achats concernant la préparation du vin d'honneur du 14 juillet lorsque qu'il aura tous les éléments en sa possession.

5/ Assiette des coupes 2025 :

Mr le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de M. BARBIER Brice de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asseoir en 2025 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- 1 - Approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2025 présenté ci-après
- 2 - Demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder en 2025 à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiette présentées ci-après
- 3 – Pour les coupes inscrites, précise la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation
- 4 – Informe le Préfet de Région des motifs de report ou suppression des coupes proposées par l'ONF conformément à l'exposé ci-après

ETAT D'ASSIETTE :

Parcelle	Type de coupe	Volume présumé réalisable (m3)	Surf (ha)	Année prévue aménagement	Année proposée par l'ONF	Année décidée par le propriétaire	Destination		Mode de commercialisation prévisionnel					
									Mode de Vente		Mode de mise à disposition à l'acheteur		Mode de dévolution	
							Délivrance (m3)	Vente (m3)	Appel d'Offre	Gré à gré - contrat	Sur pied	Façonné	Bloc	A la mesure
2-j	AMEL	98	4,11	2025	2025		98				<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	
3-r	REGN	470	9,48		2025		470				<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	
13-r	REGN	191	9,57		2025		100	91	<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	
15-p	AMEL	211	10,55	2025	2025		101	110	<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	
24-r	REGN	270	10,83		2025		108	162	<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	
35-r	REGN	619	10,32		2025		279	340	<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	
41-af	EMC	57	9,63	2026	2025		57				<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	
42-af	EMC	25	8,52	2026	2025		25				<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	
51-p	AMEL	232	5,81	2025	2025		116	116	<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	
54-j	AMEL	150	5,27	2022	2025		150				<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	

Motif des coupes proposées en report et suppression par l'ONF : -Parcelles 12-aj, 52-aj et 60-aa : cause phase de compression non terminée.

Pour la délivrance de bois sur pied des bois d'affouage, le conseil municipal désigne comme GARANTS de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied : Régis MUZARD, Daniel CERCLEY et Jean François CERCLEY

6/ Nomination du chemin rural suite construction maison parcelle 370ZB21 :

Suite à la construction d'une maison d'habitation située parcelle ZB21 à Montseugny, la rue passante, de 100 mètres linéaires jusqu'au hangar, n'a pas de nomination et doit être ajoutée dans la globalité des rues de la commune. Après concertation, l'ensemble du conseil choisit à l'unanimité de baptiser la rue passante comme il suit : « rue Haute » à redéfinir, l'installation de panneaux devra être réalisée (voie sans issue, plaque de rue...). Une déclaration administrative devra suivre.

7/ Convention mise à disposition des biens relatifs de la halte fluviale à la CCVG :

Mr le Maire expose que la Communauté de Commune du Val de Gray a préparé une convention qui demande à la Commune de mettre à disposition les biens de la Halte fluviale à l'exercice de la compétence « Développement des équipements touristiques » à titre gracieux. La CCVG procédera à tous travaux de reconstruction, démolition, surélévation ou d'adjonction de constructions propres à assurer le maintien de l'affectation des biens ainsi que les dépenses de réparations nécessaires à la préservation des équipements. La CCVG demande à ce que la Commune s'engage à assurer la propreté générale des lieux et à effectuer l'entretien courant de la parcelle. Ledit entretien comprend l'élagage, le débroussaillage, le nettoyage et la maintenance. Le conseil municipal estime qu'il y a plusieurs points à revoir dans cette convention et demande qu'elle soit ajournée pour le moment.

8/ Convention chats libres (30 millions d'amis) :

La Commune envisage de relancer la campagne de stérilisation des chats errants. Un contact avec l'association 30 millions d'amis a permis d'obtenir des renseignements sur le déroulement et le soutien pour la gestion de la population des chats errants. Le Maire expose à l'ensemble du conseil municipal le contenu de la convention de participation financière de l'association 30 millions d'amis pour validation. La fondation demande une participation aux frais vétérinaires à hauteur de 50 % pour la stérilisation et l'identification des chats errants (100 € pour une ovariectomie + I-cad et 80 € pour une castration + I-cad,

soit une moyenne de 90 €/chats errants). Le conseil municipal accepte à l'unanimité un premier lancement de la campagne début 2025 pour une quinzaine de chats.

9/ Mise à disposition du terrain de football de Broye-les-Pesmes pour le club de football US Val de Pesmes :

Mr le Maire laisse la parole à Mr Fabien Taillon afin qu'il expose à l'ensemble du conseil la présentation de son projet. Mr Taillon souhaiterait que le club US Val de Pesmes utilise le terrain de football de Broye-les-Pesmes pour des entraînements qui se dérouleront uniquement la semaine afin de ne pas occasionner de gêne auprès des locataires de la salle des fêtes. Le Club s'engage à mettre en état le terrain et à l'entretenir. La commune met à disposition les vestiaires et prend à sa charge l'eau et l'électricité. Le conseil municipal accepte à l'unanimité de mettre à disposition le terrain avec les conditions citées. Une convention d'une année sera rédigée dans un premier temps, puis éventuellement reconduite après un bilan fait entre les deux parties.

10/ Repas des anciens :

Mr le Maire propose à l'ensemble du conseil municipal d'envisager le repas des anciens au restaurant « les Jardins Gourmands » de Pesmes et expose les menus présentés. Le conseil municipal accepte et fixe, à l'unanimité, le menu pour les accompagnants au repas des anciens à 27 €. Le nombre de personnes de plus de 70 ans ayant droit s'élève à 107. La date du repas a été fixée au dimanche 17 novembre 2024 à midi.

11/ Questions diverses :

- Le Sictom Val de Saône s'est équipé de Panneau Pocket pour mieux communiquer auprès des habitants. Pour obtenir une communication plus ciblée et plus efficace, le Sictom souhaiterait soumettre des informations spécialement dédiées à nos habitants. (Ex: « Des travaux sont en cours dans la Grande Rue, présentez vos bacs de tri à l'entrée de la Rue » ou encore « le verglas a occasionné un retard de la collecte des ordures ménagères, laissez bien vos bacs sortis »...). Le conseil municipal accepte à l'unanimité d'effectuer un partenariat avec le Sictom afin qu'ils puissent diffuser leurs informations à travers notre application.
- L'Onf nous a fait parvenir les mémoires de 2 ventes qui ont été effectuées sur la Vaivre par l'entreprise Bonnaventure au profit de la Commune : 1ère vente pour un montant de 17 903.70 € HT qui sera reversée le 30 septembre 2024 et 2ème vente pour un montant de 2 729.65 € HT le 31 octobre 2024.
- Assemblée Générale des maires ruraux aura lieu le 13 septembre à Port sur Saône, Mr le Maire s'y rendra.

La séance est levée à 20H33

Le Maire,
Jean François CERCLEY